

Réunion le 13 mars 2019, 13 personnes présentes.

1. Débat sur la création d'un budget participatif

Après un débat sur la méthodologie, plusieurs questions sur l'accompagnement par les services de la ville ont été posées. Ceux-ci interviendront après la réception des projets pour en valider la faisabilité technique.

L'association ADABA demandait quant à elle que le budget participatif soit repoussé à plus tard sous la forme d'un appel à projet tout au long de l'année. Les choses étant déjà lancées, il a été répondu que ce ne serait pas possible.

2. Action Cœur de Ville

La première action dite « mature » du programme Action Cœur de Ville consiste en la réhabilitation des places Püttlingen et Berlioz ainsi qu'au redressement et à la réhabilitation de la rue Berlioz. C'est une première étape structurante et indispensable avant le déploiement de la suite du dispositif, qui traitera notamment de la galerie marchande Grand Bois.

Les travaux de cette première phase devraient débuter en septembre 2019 et s'achever début 2020.

La présidente du conseil de quartier a également rappelé la problématique commerciale de la galerie de Grand-Bois mais aussi la problématique urbaine de ses abords. Quelques questions concernant le contentieux entre les copropriétaires de la galerie ont été abordées.

NB : l'action mature a été présentée aux habitants à l'occasion d'une réunion publique le 11 mai 2019.

3. Ancien garage Gambetta

Cette parcelle appartenant à la Ville fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU pour permettre une liaison douce entre le quartier Gambetta et la gare.

Cette question sera traitée à l'occasion du réaménagement du pôle gare, prévu pour 2021/2022 en lien avec Cœur d'Essonne Agglomération et la SNCF.

NB : Une réunion d'information/concertation aura lieu le 29 juin 2019

4. Bois Francolon

Le bois Francolon est un espace boisé classé (EBC) non ouvert au public et laissé en gestion forestière. La Ville devrait procéder prochainement au remplacement du grillage actuel fortement dégradé, par une clôture semi-rigide.

Il est indispensable de conserver une clôture afin d'éviter les dépôts sauvages.

5. Questions diverses

- Existe-t-il une possibilité d'imposer un container enterré pour chaque nouvelle construction ?

Pour chaque nouvelle construction, la communauté d'agglomération est consultée dans le cadre de la demande de permis de construire déposée. Elle émet un avis notamment en matière de containers.

Néanmoins, le PLU prévoit que « *la gestion des ordures ménagères doit répondre aux obligations du Schéma Directeur de Gestion des Déchets* » et l'implantation des containers enterrés amovibles est généralisée «*pour les flux d'ordures ménagères, pour les emballages, pour les journaux-magazines et pour le verre*».

La mise en place de ces équipements fait alors l'objet d'une convention entre l'aménageur (et/ou le maître d'ouvrage) et Cœur d'Essonne Agglomération. Leur implantation fait aussi l'objet d'une étude en amont prenant en compte le volume de déchets produits, la proximité des halls, la présence ou non de réseaux, la facilité d'accès des véhicules de collecte, etc.

En cas d'impossibilité technique, des locaux ventilés destinés à accueillir les containers et le tri sélectif peuvent être installés.

Ces informations sont consultables dans le règlement du PLU.

- La place de parking PMR rue Berlioz

La place de parking PMR située devant le restaurant Chick'n Braisé avait été supprimée. A l'occasion des travaux Action Cœur de Ville de la rue Berlioz l'implantation des places PMR sera réétudiée. D'ici là, celle située devant le restaurant sera provisoirement accessible de nouveau par un marquage au sol.

- Plan de circulation

Une étude de circulation avait été menée pour le quartier ancien en 2017. Seule la rue Pasteur fait partie du CQ2. A la suite de la réunion publique présentant cette étude, aucun consensus n'a pu être trouvé. Les réflexions sur les réaménagements possibles ont donc été suspendues.